

## [24] UN PROC' DANS LA TOURMENTE

# Pas la gueule de l'emploi

Désormais en poste à Marseille, l'ex-procureur d'Ajaccio n'a pas rompu le fil de sa relation à la Corse. S'il l'avait seulement voulu, son job de porte-parole de la JIRS et l'actualité récente l'en ont empêché. Le projetant en première ligne.

Par Olivier-Jourdan Roulot (avec G. Dirat)



**Il n'a pas la physique de l'emploi. L'air du diable. Pas le costume ni le comportement du juge débonnaire**, tel qu'on pourrait l'imaginer. Pour un peu, dans le calme de son bureau, les remous venus de Corse semblent inaudibles. Comme feutrés. L'homme travaille. Assidûment. À la tête d'une machine de guerre destinée à contrer la grande criminalité et ses ravages.

En Corse, pourtant, depuis plusieurs jours, c'est la tempête. Elle enflé. Autour d'une mobilisation calée sur le bulletin de santé d'Alain Orsoni, engagé dans une grève de la faim depuis sa cellule du Pontet.

**ORDRE.** Le bureau est parfaitement ordonné. Dans un coin, une petite balance rappelle dans quelle maison nous nous trouvons. Quelques photos, également - d'Annecy, la ville natale du locataire des lieux, de sa compagne et des montages corses. Sur un mur, le regard relève une carte de l'île. Elle ne quitte plus son propriétaire depuis son retour sur le continent. Souvenir d'une période qui l'a profondément marqué. « Je n'en revirais pas de telles », sourit-il. À la virgule près, le magistrat se souvient du temps passé sur place : « 4 ans, 8 mois et une paire de jours », égrène-t-il. L'accueil fut explosif. Le mois précédent son arrivée, la voiture de son prédécesseur avait sauté.

**CHOC.** L'enquête sur l'attaque contre la gendarmerie de Pietrosella sera son premier dossier insulaire. Brûlant, comme

les suivants. Il conduira jusqu'à l'assassinat d'Erignac, les armes de Pietrosella ayant servi à descendre le préfet. Un choc, forcément. « L'écroulement d'un monde », dans sa bouche. « On s'en est pris plein la gueule », se souvient-il. Des jours durant, il devra composer avec une meute de journalistes faisant le pied de grue devant ses bureaux, affolée par la sensationnelle affaire. Autant de moments d'extrême tension. Pas suffisant pour ne pas conserver aussi le souvenir d'une « grande et belle expérience humaine ». En Corse, il assure avoir particulièrement apprécié l'authenticité locale. Ce « coté un peu archaïque mais très attachant, qui lui rappelle sa région montagnarde de Haute-Savoie. Je préfère ça, parce que j'aime les gens directs ». Il n'a pas souhaité prolonger le bail plus que de mesure. « C'est moi qui ait voulu partir. Je commençais à fatiguer ». Il marque un temps d'arrêt. Fixe son interlocuteur dans les yeux. « La Corse, pour un procureur, c'est physiquement difficile. Il ne faut pas y rester *ad vitam aeternam* ».

**PROCES.** On le dit rigoureux. « Rigoriste », dénoncent ses adversaires. Dans la préfecture des Bouches-du-Rhône, tout le monde ne partage pas cet avis. Même chez ceux qui se retrouvent habituellement dans le camp d'en face. Ainsi de Sophie Bottai. La célèbre avocate, elle-même originaire de l'île, s'avoue surprise par le procès intenté au patron du parquet phocénien. « On ne doit pas parler

de la même personne », s'étonne-t-elle. À ses yeux, Dallest est un magistrat, « qui a une bonne réputation et de très grande qualité ». À l'écouter, on est loin du portrait brossé d'un homme aveugle et sourd. « C'est quelqu'un de respectueux des droits, à l'écoute, avec qui on peut

### L'assassinat d'Erignac ? Un choc, forcément. « L'écroulement d'un monde », dans sa bouche.

discuter, reprend l'avocate de Jacky Imbert, dit le Mat, figure tutélaire du milieu marseillais. Dans la balance judiciaire, il est plutôt ouvert et pour l'équilibre des forces. Ce qui n'est pas toujours la règle ». Alors, ce Dallest – accusé avec sa Jirs de pratiquer une justice d'exception, liberticide, sans état d'âme et (par essence) inhumaine ? Sur la question, entre la Corse et Marseille, il y a désormais bien plus que le bras de mer qui sépare l'île de Beauté du Vieux-Port. « Je constate qu'en Corse, dès que l'action de la justice est efficace, on remet en cause les règles du jeu », souligne sobrement cet autre magistrat, lui-même passé par Marseille. Mettant le doigt sur une faille. Qui consiste à dénoncer un racisme anti-corse à tout bout de champ, dès que le vent est mauvais. Pratique et populaire, sans doute, mais pas moins usée. Jusqu'à la corde. ↵

## Un homme, des dates

- 1955. Naissance à Annecy.
- 1982. Réussit le concours de la magistrature.
- 198-1994. Juge d'instruction à Rodez, puis à Lyon.
- 1994. Nommé procureur de la République à Roanne.
- Décembre 1996. A 44 ans, il prend ses fonctions de procureur de la République à Ajaccio.
- Mai 1999. Se rend célèbre en mettant en examen le préfet Bonnet dans l'affaire des paillettes.
- 17 août 2001. Quitte la Corse au lendemain de l'assassinat de François Santoni.
- Septembre 2001. Nommé procureur de la République à Bourg-en-Bresse.
- Août 2004. Devient avocat général près la Cour d'appel de Bordeaux, en charge de la JIRS.
- Mai 2008. A 53 ans, il est nommé procureur de la République de Marseille.
- Avril 2009. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur.

## La JIRS, des chiffres

- 4. La Juridiction interrégionale spécialisée de Marseille est compétente sur le ressort des quatre cours d'appel de Montpellier, Nîmes, Aix-en-Provence et Bastia. Elle couvre le bassin de criminalité de l'arc méditerranéen, de Perpignan à Nice, en passant par la Corse.
- 10. La JIRS est composée de dix magistrats : cinq parquetiers (trois spécialisés dans la criminalité organisée, deux dans la délinquance économique) et cinq juges d'instruction (quatre pour le crime organisé, un pour les affaires financières).
- 150. Depuis octobre 2004, la JIRS a bouclé 150 dossiers. La majorité d'entre eux ont abouti à un jugement en correctionnelle. Quelques-uns ont fini devant les assises.
- 170. Les magistrats de la JIRS travaillent actuellement sur 170 dossiers, concernant plusieurs centaines de personnes.
- 40. 25 % des dossiers en cours concernent la Corse, soit 40 dossiers.
- 50 %. La moitié des affaires traitées par la JIRS relève du trafic international de stupéfiants. Les 50 autres pour cent concernent des règlements de compte (nombreux dans la région), des vols en bande organisée (attaques de fourgons blindés, notamment), des évasions (comme celle de Pascal Payet), des affaires financières ( cercle Concorde) ou encore des faits de corruption (mise en examen du sénateur-maire de Saint-Jean Cap Ferrat, René Vestri).